

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 77 (1926)
Heft: 5

Artikel: A propos du hannetonage
Autor: Moreillon, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785440>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ultérieur s'accomplira à la prochaine génération vers la forêt d'essences mélangées ?

Nous ne cherchons donc pas à élucider la question, nous déclarant incapable de prendre position. Notre intention, au cours de cet exposé, a simplement été d'attirer l'attention du praticien sur un phénomène qui n'est pas sans danger au point de vue de l'avenir de certaines de nos forêts, tout en nous rendant parfaitement compte qu'il s'agit d'une question strictement locale et qui doit être envisagée individuellement dans chaque cas particulier.

Le cas concret que nous avons soulevé montre aussi que si la nature fait bien les choses, il y a souvent un certain danger à la laisser agir sans limite et sans frein.

Et n'est-ce pas précisément notre rôle, à nous autres praticiens, de redresser certains élans et certaines tendances lorsque ils vont nettement à l'encontre du but que nous poursuivons ?

Morges, mars 1926. J.-J. de Luze, anc. inspecteur forestier.

A propos du hannetonnage.

Dans le n° 7 du Bulletin de la Société de pomologie du canton de Vaud, page 154, M. Schertenleib fait remarquer que, selon lui, le ramassage général et continu des hannetons n'a pas eu comme conséquence une disparition graduelle de ce parasite dans notre pays. Aussi pose-t-il carrément la question : est-on bien sûr que le hanneton disparaîtra un jour, au moins dans une mesure telle que son nombre deviendra peu à peu quantité négligeable ?

Se basant sur une loi naturelle qui limite le nombre des insectes, M. Schertenleib estime que celle-ci fonctionnerait aussi pour le hanneton si nous cessions de le combattre artificiellement. Il a constaté que les guêpes, le puceron lanigère et la chenille du chou se propagent d'une façon anormale lorsque les conditions météorologiques leur sont favorables et que cette apparition en masse ne dure qu'une saison de végétation.

Si ces conditions météorologiques se renouvellent deux ou trois ans de suite, ces invasions exceptionnelles disparaissent brusquement, les larves des insectes étant attaquées par d'autres insectes, des champignons parasitaires et des bactéries. Tel est le

cas pour la chenille du bombyce moine (nonne) qui disparaît d'une façon naturelle, non sans avoir été la cause de l'anéantissement de milliers d'hectares de forêts de résineux, comme cela s'est présenté à plusieurs reprises dans l'Europe centrale.

* * *

La lutte au moyen de parasites contre le hanneton est difficile, du fait que l'insecte parfait n'apparaît en masse que pendant six semaines tous les trois ans, et que, d'autre part, les larves sont, dans le sol, assez distantes les unes des autres, pour que la transmission des maladies, par contact, soit presque impossible. Aussi est-il admis aujourd'hui que le moyen le plus efficace de lutter contre les hannetons est de pratiquer la récolte directe, soit par l'homme, soit à l'aide de pièges (réflecteurs munis d'un sac).

Les remarques de M. Schertenleib sont intéressantes et paraissent être personnelles, car il n'a probablement pas eu connaissance des idées émises par MM. Dufour et Décoppet et que nous allons rappeler ci-après.

Le professeur D^r Jean Dufour a publié les lignes suivantes dans la « Chronique agricole du canton de Vaud », année 1892, page 358.

« Lorsqu'une espèce animale s'est développée très abondamment, par suite de certaines circonstances favorables, ses ennemis particuliers, animaux et champignons, se multiplient aussi et viennent souvent mettre un terme à l'extension de cette espèce. C'est ainsi qu'on a vu des invasions de chenilles arrêtées par le développement de quelques champignons parasites, qui provoquaient chez les insectes de véritables épidémies.

« Les champignons parasites des insectes sont des auxiliaires très bienvenus, qui rétablissent souvent l'équilibre dans la nature, qui jouent certainement un rôle considérable dans la lutte pour l'existence entre les divers organismes. Mais, à notre point de vue, l'épidémie arrive généralement trop tard, quand le mal est fait. Et nous savons du reste que dans la grande majorité des cas, les champignons parasites des insectes, livrés à leurs propres forces, nous sont d'un très faible secours. Ainsi, ils n'ont point arrêté la marche du phylloxera, qui semblait à première vue une proie fa-

cile, à cause de sa vie sédentaire et vu la multiplication de ces insectes dans des régions déterminées, dans un milieu humide, le sol, assurément favorable au développement des cryptogames. Ces champignons ne sont point encore venus d'eux-mêmes à notre secours dans la lutte contre le ver de la vigne, contre la pyrale, contre le puceron lanigère et autres parasites qu'il serait aisé de citer. Donc, dans la nature, une espèce animale peut atteindre un développement désastreux pour nos cultures, sans que pour cela il y ait une accumulation suffisante d'individus de la même espèce facilitant la propagation naturelle des champignons parasites.

« En semant artificiellement des spores de champignons, l'homme peut sans doute exercer une influence notable sur sa multiplication; il peut faciliter l'extension du cryptogame; mais il arrivera difficilement à modifier dans un sens favorable les conditions naturelles qui déterminent la naissance d'une véritable épidémie mortelle chez les ennemis de nos cultures.

« Le véritable problème, c'est de déterminer à volonté chez des insectes une véritable épidémie qui se transmette, qui se répande d'elle-même et cela assez rapidement pour que les ennemis de nos cultures soient frappés de mort avant d'avoir pu faire leurs dégâts.»

M. Maurice Décoppet, dans son étude sur le « Hanneton. »¹ écrit, à la page 70 :

« On aura peut-être été étonné que nous n'ayons pas considéré les récoltes, souvent abondantes, parmi les causes directes de la diminution des hannetons. Nous pouvons répéter ici ce que nous avons dit à propos des oiseaux : sans être négligeables, ces récoltes, telles qu'elles sont faites, sont incapables de contrarier sensiblement la multiplication de l'insecte. Si grande qu'elle soit, la quantité de hannetons détruits de la sorte, est encore trop faible pour contrebalancer le nombre des insectes laissés libres de se reproduire. Sans aller aussi loin que Boas qui considère les récoltes comme ne causant dans la masse qu'une perte inoffensive, nous devons reconnaître qu'elles sont cependant sans effet sur l'accroissement ou la diminution des contingents.»

¹ *Décoppet*. Le hanneton. Biologie. Apparition. Destruction. Un siècle de lutte organisée dans le canton de Zurich. Expériences récentes. Payot, Lausanne et Genève, 1920.

Pour notre part, nous admettons, ensuite d'observations personnelles, que la quantité de hannetons qui apparaît tous les trois ans, depuis un demi-siècle dans notre pays, semble être approximativement toujours la même pour une région déterminée. Il peut y avoir eu, c'est vrai, une légère variation pour une commune, d'un groupe d'années à l'autre, mais pour l'ensemble du canton la quantité est restée approximativement la même, l'intensité des dommages causés aux feuillus semblant être toujours dans la même proportion. Ces variations locales sont dues, selon nous, à des conditions météorologiques et phénologiques, lesquelles ont amené les hannetons à se diriger dans une autre direction pour y trouver une nourriture convenant mieux à leurs conditions biologiques.

Ces constatations semblent, à première vue, justifier la remarque de M. Schertenleib. Mais, avant de donner notre avis sur cette proposition, rappelons certaines observations faites montrant qu'ensuite de conditions météorologiques défavorables, les apparitions de hannetons auraient été moins importantes.

Décoppet rapporte (page 53) que, dans le canton de Zurich, un temps froid et pluvieux survenant après la sortie des hannetons — et se maintenant assez longtemps — a presque toujours pour effet, trois ans plus tard, une diminution dans le nombre de ces insectes; qu'au contraire, un temps beau et chaud à cette même époque, est généralement suivi d'une génération nombreuse trois ans plus tard. Si, du fait que la pluie et le froid retardant la vie active, l'insecte n'a plus le temps de faire toutes les pontes normales (trois pontes avec un total de 80 œufs), sa descendance s'en trouve diminuée.

Raspail (voir Décoppet, page 55) a constaté, en 1901, à la suite d'un long séjour des insectes adultes dans la terre humide, pendant une période pluvieuse, des cas d'un affaiblissement général très marqué chez les hannetons. « Il a fallu, comme il l'écrit, qu'il se produisît une destruction rapide de l'insecte dès le début de sa vie aérienne, une sorte d'épizootie... Ce raccourcissement de la vie aérienne a eu pour résultat l'apparition d'une génération moins nombreuse en 1904; puis, le temps froid et humide de 1904 contraignant de nouveau les vols, qui ne peuvent durer plus de quelques jours, réduit considérablement le contingent de 1907.»

« Inversément, un printemps tout à fait beau (Décoppet, page

55), en permettant aux pontes restreintes de se développer, peut donner à la race une vitalité nouvelle et une descendance plus nombreuse.»

Ces remarques n'ayant pas été officiellement contrôlées et pouvant être sujettes à caution, nous faisons toutes réserves au sujet de leur acceptation sans autre preuve.

Etant admis :

- 1° que les expériences faites en Suisse et à l'étranger pour la destruction des hannetons à l'état adulte et larvaire avec des champignons parasites n'ont pas donné de résultats satisfaisants, et que toute lutte au moyen de gaz, liquides et poudres insecticides ne peut être pratiquée en rase campagne sur les hannetons ailés;
 - 2° qu'il n'est pas suffisamment prouvé que des conditions météorologiques défavorables aient toujours eu pour résultat l'apparition d'une génération moins nombreuse;
 - 3° que la suppression du hannetonnage et de la récolte des vers blancs pourrait favoriser un accroissement anormal du nombre des hannetons pendant une ou plusieurs périodes triennales;
 - 4° que nous ne pouvons prévoir les conséquences qui résulteraient de l'abandon de toute lutte,
- nous préavisons, jusqu'à mieux informé, *en faveur du maintien de la lutte contre le hanneton.*

Ce hannetonnage devrait être pratiqué pendant toute la période de vol et non seulement pendant celle où les insectes sont en masse sur les arbres, attendu que, d'après nos observations personnelles, il y a encore des déplacements de femelles fraîchement fécondées jusqu'à la fin de la sixième semaine, dès la première apparition de ces insectes.

L'Etat doit s'intéresser au hannetonnage par l'allocation de subsides aux syndicats agricoles qui, seuls, auraient l'obligation de faire procéder à des récoltes. Ces subsides seraient du 80 % et de 0,30 fr. au maximum par litre de hannetons morts; le solde, soit 20 %, serait à la charge de la commune. Tous les habitants ayant intérêt à cette lutte, l'Etat ne saurait comment faire accorder une prime, laquelle serait prélevée sur les recettes générales. Il en serait de même pour les communes.

Les récolteurs de hannetons, désignés par les syndicats agricoles, auraient libre accès dans toutes les propriétés boisées; l'entrée dans les vergers ne serait pas admise, sauf autorisation du propriétaire, ceci pour éviter des dégâts aux arbres fruitiers et fourrages.

Nous possédons un certain nombre de notes sur les passages de hannetons pendant les années 1912, 1915 et 1918, entre Orbe et Montcherand, et dans le détail desquels nous ne pouvons entrer; le seul but de ces lignes étant d'examiner l'opinion de M. Schertenleib sur le hannetonnage.

Montcherand, le 31 mars 1925.

M. Moreillon.

Un exemple montrant que la destruction systématique des hannetons peut être un moyen efficace.

Dans l'article qui précède, notre collaborateur n'a répondu que partiellement à la question posée par M. Schertenleib. Il aurait pu, en particulier, se montrer plus affirmatif en ce qui concerne l'efficacité du hannetonnage, soit la récolte systématique des hannetons et leur destruction.

A vrai dire, les cas où cette efficacité a été démontrée de façon péremptoire ne sont pas nombreux. Il en est un que nous croyons utile de relater ici en nous basant sur l'article publié à ce sujet par l'entomologiste allemand bien connu, M. le professeur *K. Escherich*, à Munich.¹ Cet exemple est hautement intéressant à plusieurs égards.

La forêt domaniale du Bienwald, au sud-est de la Bavière rhénane, d'une étendue totale d'environ 3000 ha, et comprenant surtout des essences feuillues, le chêne en première ligne, était à un moment donné abominablement infestée du hanneton. Mais tandis que le coléoptère sévissait surtout dans les parties les plus élevées et les plus sèches de la grande forêt, il manquait totalement dans les parties basses, où le sol est humide.

Sur environ 1200 ha, le hanneton s'était développé petit à petit, en suite de diverses circonstances dans le détail desquelles

¹ „Die Maikäferbekämpfung im Bienwald — ein Musterbeispiel technischer Schädlingsbekämpfung“, paru en 1916, dans la „Zeitschrift für angewandte Entomologie“, p. 134—156.